



▲ CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE ▲ CHAMPIGNE ▲  
 ▲ CONTIGNE ▲ MARIGNE ▲ BRISSARTHE ▲  
 ▲ CHERRE ▲ SOEURDRES ▲ QUERRE ▲

DATE DE CONVOCATION : **02 décembre 2021**  
 TRANSMISSION PAR VOIE DEMATERIALISEE

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du mercredi 8 décembre 2021

#### Compte-rendu

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune nouvelle LES HAUTS-D'ANJOU, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, mairie déléguée de Champigné, 36 rue Henri Lebasque à Champigné sur convocation et sous la présidence de Madame Maryline LEZE, Maire. Le quorum est atteint selon le nombre prescrit par la loi à 19h55.

### 1. Quorum

Présent(s)	P	Absent(s)	A	Absent(s) excusé(s)	AE
------------	---	-----------	---	---------------------	----

1	LEZE	Maryline	P	16	CHIRON	Jacky	P	30	BERTIN	Jérémy	P
2	DESNOËS	Estelle	P	17	BOULEAU	Pascal	P	31	GUIHENNEUC	Marianne	AE
3	POMMOT	Michel	P	18	LETHIELLEUX	Jean-Michel	P	32	FOUIN	Marion	P
4	LANGLAIS	Véronique	P	19	BERNIER	Catherine	P	33	RICHARD	Maud	AE
5	DRIANCOURT	Marc-Antoine	P	20	PERTUISEL	Roselyne	P	34	KLEIN	Bernadette	P
6	SANTENAC	Rachel	P	21	PREZELIN	Éric	AE	35	BOURRIER	Alain	P
7	THEPAUT	Michel	P	22	MARTIN	Alain	AE	36	CHATILLON	Jean-Yves	P
8	BURON	Christelle	P	23	CHABIN	Nathalie	P	37	LEOST	Marie-Hélène	AE
9	ERMINE	Benoît	P	24	BRICHET	Stéphane	P	38	FLAMENT	Sophie	AE
10	FRANCOIS	Marie-Jeanne	P	25	RIVENEAU	Annie	P	39	GUILLOT	Jean-François	A
11	MASSEROT	Christian	P	26	JOUANNEAU-FERRON	Laetitia	P	40	BODIN	Freddy	P
12	BOUDET	Marie-Christine	P	27	JAMIN	Grégoire	P	41	GUERIN	Aurélie	P
13	FOUIN	Dominique	P	28	PAULY-MOREAU	Noémie	A	42	BESSON	Bernard	P
14	NOILOU	Jean-Claude	AE	29	MASSE	Stéphane	P	43	BOULLIER	Marine	P
15	LAURIOU	Jean-Yves	P								

### Liste des pouvoirs donnés à la séance du conseil municipal du 8 décembre 2021 :

1	Monsieur Jean-Claude NOILOU	Donne pouvoir à	Madame Rachel SANTENAC
2	Madame Marianne GUIHENNEUC	Donne pouvoir à	Madame Marie-Christine BOUDET
3	Madame Sophie FLAMENT	Donne pouvoir à	Monsieur Alain BOURRIER
4	Monsieur Éric PREZELIN	Donne pouvoir à	Madame Marie-Jeanne FRANCOIS
5	Monsieur Alain MARTIN	Donne pouvoir à	Monsieur Marc-Antoine DRIANCOURT

## Séance ouverte à 20h07

Nombre de conseillers en exercice	43
Nombre de présents	34
Nombre de pouvoir	5
Quorum (sous le régime de la LOI n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire)	22 élus abaissé à 15 élus
Nombre de voix exprimées (présents et pouvoirs)	39

## 2. Désignation du secrétaire de séance

**Madame Annie RIVENEAU**, conseillère municipale de la commune de Champigné, est désignée secrétaire de séance.

## 3. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 16 février 2021

ABSTENTION	0	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	0	Dont pouvoir(s)	0
POUR	39	Dont pouvoir(s)	05

## 4. Démission

Par lettre réceptionnée le 5 novembre 2021, **Madame Marilyne LEZE** présente la **démission de Madame Justine RABOUAN**, de ses fonctions de conseillère municipale des Hauts-d'Anjou, élue de la liste « Agissons ensemble pour Les Hauts-d'Anjou ».

**Madame Marine BOULLIER**, suivante de liste, est appelée à siéger à la suite de cette vacance et intègre ce jour, le Conseil Municipal, déclaré ainsi au complet.

Le tableau du Conseil municipal est ainsi modifié. Les membres de l'Assemblée sont invités à en prendre acte.

## 5. Information

**Madame Magali VIDAL-BEDOK**, cheffe de projets Petites Villes de Demain de la commune LES HAUTS-D'ANJOU depuis le 20 septembre 2021, se présente au conseil municipal.

## 6. Ordre du jour

1. Adressage impasse de Mauny à Champigné
2. Cessions de parcelles : 2, rue de la Cure et terrains impasse du Verdier à Contigné
3. Versements subventions : subvention exceptionnelle sortie scolaire école Marcel Pagnol, à Châteauneuf-sur Sarthe
4. Prise en charge du coût des transports scolaires
5. Approbation convention de participation financière avec la commune de Champteussé, aux frais de fonctionnement de l'école LE MAGNOLIA à Querré
6. Approbation de la convention de prestation de service mettant en place les ateliers d'éveil musical à l'ALSH avec l'école de musique
7. Ouverture de postes non-permanents d'agents recenseurs
8. Création d'un poste permanent et validation du tableau des effectifs
9. Approbation convention location de salles avec l'association ENVOL
10. Approbation convention partenariat pour étude de rénovation énergétique de la piscine de Châteauneuf-sur-Sarthe

- 11. Indemnités gardiennage Eglises
- 12. Salle communale de Contigné : autorisation de sollicitation des subventions dans le cadre du financement des travaux

\*\*\*\*\*

## Cadre de vie – Aménagement du territoire

<b>1.</b>	<b>Adressage impasse de MAUNY à Champigné</b>
-----------	---

**Rapporteur : Véronique LANGLAIS**

La voie « passage de Mauny », située dans la commune déléguée de Champigné, était auparavant ouverte à chacune de ses extrémités. Cette voie est devenue une impasse suite à des travaux ayant fermé l'un de ses deux points d'entrée.

Il est proposé au conseil municipal de modifier en conséquence la dénomination de la voie « passage de Mauny », en « impasse de Mauny ».



Vue aérienne impasse de Mauny (en rouge), à Champigné

Le conseil est invité à :

**VALIDER** le nom attribué à la voirie identifiée dans le plan en annexe ;

**ADOPTER** la dénomination suivante : impasse de Mauny ;

**AUTORISER** le Maire ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

ABSTENTION	<b>0</b>	Dont pouvoir(s)	<b>0</b>
CONTRE	<b>0</b>	Dont pouvoir(s)	<b>0</b>
POUR	<b>39</b>	Dont pouvoir(s)	<b>05</b>

<b>2.</b>	<b>Cessions de parcelles : 2, rue de la Cure à CONTIGNE et terrains impasse du Verdier à Contigné</b>
-----------	---

**Rapporteur : Véronique LANGLAIS**

Suite à la viabilisation de trois parcelles au clos du Guérichault, dans la voie dénommée « impasse du verdier » (anciennement rue du Guérichault), dans la commune déléguée de Contigné, 2 cessions de parcelles ont été convenues avec leurs futurs acquéreurs, tel que :

- Parcelle 105 AB 412, d'une superficie de 525 mètres carrés au prix de de 18.375 euros net vendeur avec Madame Marion BERGEOT.
- Parcelle 105 AB 413 d'une superficie de 507 mètres carrés au prix de 17.745 euros net vendeur avec Monsieur Méven BONNANT et Madame Amélie POIRIER.

Également, la parcelle 105 AB 449, parcelle non bâtie, sis 2, rue de la Cure à Contigné, doit être vendue aux époux DANIEL qui sont propriétaires d'une maison voisine du terrain et souhaitent acquérir une partie de la parcelle du 2 rue de la Cure pour avoir un jardin. La parcelle est d'une superficie de 209 mètres carrés, et d'un prix total de 8.360 euros net vendeur.

Les frais de notaires seront à la charge des acquéreurs, concernant ces trois cessions.

Le conseil est invité à :

**AUTORISER** la cession de la parcelle 105 C 449 à Monsieur DANIEL Sébastien ;

**DIRE** que la cession de la parcelle 105 C 449 sera actée à l'office notarial NOT@CONSEIL à Les Hauts-d'Anjou pour 8.360 € (huit mille trois cent soixante euros) net vendeur;

**AUTORISER** la cession de la parcelle 105 AB 412 à Madame Marion BERGEOT;

**DIRE** que la cession de la parcelle 105 AB 412 sera actée à l'office notarial NOT@CONSEIL à Les Hauts-d'Anjou pour 18.375 € (dix-huit mille trois cent soixante-quinze euros) net vendeur;

**AUTORISER** la cession de la parcelle 105 AB 413 à Monsieur Méven BONNANT et Madame Amélie POIRIER ;

**DIRE** que la cession de la parcelle 105 AB 413 sera actée à l'office notarial NOT@CONSEIL à Les Hauts-d'Anjou 17.745 € (dix-sept mille sept cent quarante-cinq euros) net vendeur pour la parcelle 105 AB 413 ;

**PRECISER** que les frais de notaire concernant chacune des parcelles sont à la charge des acquéreurs respectifs ;

**AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ABSTENTION	<b>0</b>	Dont pouvoir(s)	<b>0</b>
CONTRE	<b>0</b>	Dont pouvoir(s)	<b>0</b>
POUR	<b>39</b>	Dont pouvoir(s)	<b>05</b>

## EDUCATION

### 3. Versement subventions : subvention exceptionnelle sortie scolaire école Marcel Pagnol, Châteauneuf

**Rapporteur : Rachel SANTENAC**

Le paiement des factures des écoles de la commune est prévu de la manière suivante, les écoles de la commune transmettent leurs factures à la mairie, qui les règlent. Or l'école Marcel Pagnol a réglé directement plusieurs factures, dans le cadre d'une sortie scolaire, d'un montant total de 3 520 euros (TTC). La commune est appelée à verser une subvention exceptionnelle à l'école MARCEL PAGNOL, à hauteur du montant susmentionné.

Le conseil est invité à :

**AUTORISER** le versement d'une subvention à l'OCCE de l'école Marcel Pagnol pour un montant maximum de 3.520 € (trois mille cinq cent vingt euros);

**AUTORISER** Madame la Maire, ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ABSTENTION	0	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	0	Dont pouvoir(s)	0
POUR	39	Dont pouvoir(s)	05

### 4. Prise en charge du coût des transports scolaires

**Rapporteur : Rachel SANTENAC**

118 enfants scolarisés sur la commune bénéficient du transport scolaire assurant la liaison entre les regroupements pédagogiques intercommunaux (Soeudres- Contigné et Marigné-Cherré). Une partie du coût du transport est pris en charge par la région, mais 55 euros par enfant est à charge des parents (pour les 117 enfants domiciliés sur le territoire de la commune)

Le conseil municipal est appelé à approuver le remboursement du coût du transport aux familles concernées.

Le conseil est invité à :

**DECIDER** du remboursement par la commune du reste à charge aux familles, facturé par la Région Pays de la Loire pour le transport des élèves concernés par un RPI de la commune Les Hauts-d' Anjou ;

**DIRE** que ce remboursement prendra la forme d'une subvention versée aux familles domiciliées aux Hauts-d'Anjou et figurant sur la liste transmise par les services de la Région Pays de la Loire, sur présentation de l'attestation de facture acquittée, dont l'adresse fera foi;

**AUTORISER** Madame la Maire, ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ABSTENTION	<b>0</b>	Dont pouvoir(s)	<b>0</b>
CONTRE	<b>1</b>	Dont pouvoir(s)	<b>0</b>
POUR	<b>38</b>	Dont pouvoir(s)	<b>05</b>

<b>5.</b>	<b>Approbation convention de participation financière avec la commune de CHAMPTÉUSSE, aux frais de fonctionnement de l'école LE MAGNOLIA à Querré</b>
-----------	---

**Rapporteur : Rachel SANTENAC**

2 élèves de la commune de Champteussé sont scolarisés à l'école « LE MAGNOLIA » de Querré. La commune déléguée de Champteussé n'ayant pas d'école sur son territoire, souhaite participer au frais de fonctionnement de l'école LE MAGNOLIA à hauteur de 1289,96 euros soit 2 fois le montant du coût à l'élève défini par la délibération n°DCM20210921-23 de la commune des Hauts-d'Anjou.

Le conseil est invité à :

**AUTORISER** Madame la Maire, ou son représentant à signer la convention avec Monsieur le Maire de la commune de Chenillé-Champteussé, et à émettre le titre de recettes correspondant ;

**DONNER** pouvoir à Madame la Maire, ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ABSTENTION	<b>0</b>	Dont pouvoir(s)	<b>0</b>
CONTRE	<b>0</b>	Dont pouvoir(s)	<b>0</b>
POUR	<b>39</b>	Dont pouvoir(s)	<b>05</b>

<b>6.</b>	<b>Approbation de la convention de prestation de service mettant en place les ateliers d'éveil musical à l'ALSH avec l'école de musique</b>
-----------	---

**Rapporteur : Rachel SANTENAC**

Des ateliers d'éveil musical sont prévus au centre de loisirs de Châteauneuf pour l'année scolaire 2021-2022. Une convention tripartite entre la commune, le PETR du Segréen et l'association Anim'Mômes prévoit le financement de ce projet, avec un financement à hauteur de 440 euros TTC par la commune.

Le conseil est invité à :

**AUTORISER** Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention de prestation de service ainsi que tous documents nécessaires à son exécution ;

**DIRE** que les crédits seront inscrits au budget ;

**DONNER** pouvoir à Madame la Maire, ou son représentant, pour signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ABSTENTION	<b>0</b>	Dont pouvoir(s)	<b>0</b>
CONTRE	<b>0</b>	Dont pouvoir(s)	<b>0</b>
POUR	<b>39</b>	Dont pouvoir(s)	<b>05</b>

## Ressources et Moyens

### Commission : Ressources Humaines

#### Frais de personnel

#### 7. Ouverture de postes non permanents d'agents recenseurs

**Rapporteur : Christelle BURON**

Dans le cadre des opérations de recensement sur le territoire de la commune, qui auront lieu du 20 janvier 2022 au 19 février 2022, 12 emplois à temps complet et 5 emplois à temps partiel doivent être pourvus. Ces emplois non permanents sont à prévoir pour la durée du recensement, avec en plus des demi-journées de formation.

Le conseil est invité à :

**ACCEPTER** les créations des postes précités ;

**AUTORISER** Madame la Maire, ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ABSTENTION	<b>0</b>	Dont pouvoir(s)	<b>0</b>
CONTRE	<b>0</b>	Dont pouvoir(s)	<b>0</b>
POUR	<b>39</b>	Dont pouvoir(s)	<b>05</b>

#### 8. Création d'un poste permanent et validation tableau des effectifs

**Rapporteur : Christelle BURON**

Dans le cadre d'un avancement de poste, un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe doit être ouvert, en emploi permanent.

GRADE	TEMPS HEBDO	ANNUALISE	CREATION DE POSTE	TEMPS DE TRAVAIL
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	35/35èmes	Non	08/12/2021	TC



Le conseil est invité à :

**APPROUVER** la création de poste précitée ;

**APPROUVER** la modification du tableau des effectifs en conséquence ;

**AUTORISER** Madame la Maire, ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ABSTENTION	<b>0</b>	Dont pouvoir(s)	<b>0</b>
CONTRE	<b>0</b>	Dont pouvoir(s)	<b>0</b>
POUR	<b>39</b>	Dont pouvoir(s)	<b>05</b>

ANIMATION TERRITORIALE

Commission : ANIMATION TERRITORIALE ET CITOYENNETE

**VIE ASSOCIATIVE**

<b>9.</b>	<b>Approbation convention location de salles avec l'association ENVOL</b>
-----------	---

**Rapporteur : Marie-Jeanne FRANCOIS**

L'association ENVOL souhaite utiliser des salles de la commune pour ses réunions. Le conseil municipal est amené à approuver la convention de location des salles. La convention vient fixer les conditions d'utilisation des salles de l'Amitié et du Moulin situées sur la commune déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe et la salle C de la commune déléguée de Cherré, par l'association pour une utilisation à partir du lundi 27 septembre 2021 et jusqu'au vendredi 25 février 2022 inclus. Cette convention prévoit un montant total pour ces locations sur la période mentionnée, de 1080 euros TTC.

Le conseil est invité à :

**AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer la convention précitée ;

**AUTORISER** Madame la Maire, ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ABSTENTION	<b>0</b>	Dont pouvoir(s)	<b>0</b>
CONTRE	<b>0</b>	Dont pouvoir(s)	<b>0</b>
POUR	<b>39</b>	Dont pouvoir(s)	<b>05</b>

**BATIMENTS**

<b>10.</b>	<b>Approbation convention de partenariat pour étude de rénovation énergétique de la piscine de Châteauneuf</b>
------------	--

**Rapporteur : Christian MASSEROT**

La commune des Hauts d'Anjou met en place une étude d'optimisation de la piscine pour la réalisation des études techniques et avec une assistance à maîtrise d'ouvrage, par le biais du programme ACTEE (Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique), mis en place par la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies).

Une convention entre les différents acteurs de cette étude doit être approuvée par le conseil municipal. Le montant total du projet est estimé à 26 250 euros HT, dont une subvention au titre de l'opération d'accompagnement, que la commune doit solliciter auprès du programme ACTEE, à hauteur de 11 400 euros.

Le conseil est invité à :

**APPROUVER** les termes de la convention précitée ;

**AUTORISER** la signature de la convention précitée ;

**DIRE** que les crédits seront inscrits au budget prévisionnel de la collectivité.

**AUTORISER** Madame la Maire, Maryline LÉZÉ ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ABSTENTION	<b>0</b>	Dont pouvoir(s)	<b>0</b>
CONTRE	<b>0</b>	Dont pouvoir(s)	<b>0</b>
POUR	<b>39</b>	Dont pouvoir(s)	<b>05</b>

<b>11.</b>	<b>Indemnités gardiennage Eglises</b>
------------	---------------------------------------

**Rapporteur : Christian MASSEROT**

Les églises des communes déléguées de Brissarthe et de Marigné sont ouvertes et entretenues par un gardien. Pour l'année 2021, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales demeure fixé, par arrêté préfectoral, à :

- 479.86€ pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte ;
- 120.97€ pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Le conseil est invité à :

**FIXER** à compter de l'année 2021, l'indemnité pour le gardiennage des églises au plafond annuel établi par l'arrêté préfectoral;

**ACCEPTER** le versement d'une indemnité pour le gardiennage de l'église des communes déléguées de Brissarthe et de Marigné au titre de l'année 2021 ;

**AUTORISER** Madame la Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ABSTENTION	0	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	0	Dont pouvoir(s)	0
POUR	39	Dont pouvoir(s)	05

<b>12.</b>	<b>Salle communale de Contigné : Autorisation de sollicitation des subventions dans le cadre du financement des travaux</b>
------------	---

**Rapporteur : Maryline LEZE**

La salle communale de loisirs ne dispose pas d'espace de restauration dédié, et est bâtie dans la continuité du groupe scolaire, dont elle intègre l'espace restauration (cuisine et cantine). Cette situation est de nature à entraîner des problèmes en matière de normes d'hygiène et de sécurité alimentaire, et empêche la commune de louer la salle communale en période scolaire.

La commune nouvelle des Hauts-d'Anjou envisage des travaux de modernisation, d'agrandissement, d'accessibilité et de mise aux normes.

Le coût des travaux est estimé à 363 800 € HT, soit 436 560 € TTC les travaux d'extension, de création de la cuisine, et de mise aux normes sanitaires.

Dépenses	€ H.T.
Maîtrise d'oeuvre	28 650
Diagnostics complémentaires	3 500
Estimatif travaux	363 800
<i>lot 1 : VRD - DEMOLITIONS - GROS ŒUVRE - RAVALEMENT</i>	96 000,00 €
<i>lot 2 : CHARPENTE BOIS</i>	15 000,00 €
<i>lot 3 : COUVERTURE ARDOISES</i>	17 000,00 €
<i>lot 4 : MENUISERIES EXTERIEURES</i>	16 500,00 €
<i>lot 5 : MENUISERIES INTERIEURES</i>	17 500,00 €
<i>lot 6 : CLOISONS SECHES – ISOLATION</i>	26 000,00 €
<i>lot 7 : FAUX PLAFONDS</i>	20 000,00 €
<i>lot 8 : CARRELAGE - FAIENCE</i>	13 800,00 €
<i>lot 9 : PEINTURE - SOLS SOUPLES</i>	23 000,00 €
<i>lot 10 : ELECTRICITE COURANT FAIBLE CHAUFFAGE ELECTRIQUE</i>	48 000,00 €
<i>lot 11 : PLOMBERIE - VENTILATION</i>	38 500,00 €
<i>lot 12 : CUISINE</i>	32 500,00 €
Contrôleur technique / SPS / contrôle amiante	8 000
<b>Montant H.T.</b>	<b>403 955</b>

Information du 6/12/2021 :

Ecart APD 02/ DCE : + 11,12% : Les montants estimatifs déjà transmis lors de l'avant-projet sommaire (APS) début 2021, ont connu une hausse de plus de 10% en décembre 2021 pour la phase DCE du projet, du fait de la hausse des prix des matériaux, d'où une augmentation de 36.400 € HT qui est prise en compte pour le total HT de 403.955 euros.

PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES :	Montant HT
Dépose et fourniture de deux châssis à soufflet dans dégagement 01.	1 880,00 €

La commune souhaite solliciter toutes subventions auprès de tout organisme, au taux maximum.

Le conseil est invité à :

**AUTORISER** Madame la Maire, ou son représentant, à solliciter toutes subventions au taux maximum auprès de tout organisme susceptible d'apporter son concours financier à la commune des Hauts-d'Anjou ;

**AUTORISER** Madame la Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ABSTENTION	0	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	0	Dont pouvoir(s)	0
POUR	39	Dont pouvoir(s)	05

**Fin de séance à : 21h30**

<b>13. Affaires diverses</b>
------------------------------

Intervention de **Madame Marie-Jeanne FRANCOIS** et de **Monsieur Michel POMMOT**, concernant le SICTOM.

Revue des évènements et cérémonies passées.  
Revue des évènements et cérémonies à venir.

Visionnage de la vidéo « Les savoirs-faire et la transmission ».